

Frédérique Rolet
Secrétaire générale du SNES-FSU

Cabinet du Ministre des solidarités et de la santé
M. Le Président du Comité Scientifique
Jean-François DELFRAISSY
14 avenue Duquesne
75350 PARIS SP 07

Objet : *Pratiques vocales à la rentrée 2020*
Copie adressée à M. le Ministre de l'Éducation Nationale,
Jean-Michel Blanquer

Paris, le 8 septembre 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les membres du Comité scientifique,

La rentrée scolaire se fait dans des conditions sanitaires particulières en raison de la circulation avérée et parfois très active du COVID19 sur le territoire et donc dans les collèges et lycées. Le SNES-FSU a toujours mis en avant l'importance de la scolarisation de tous les élèves en présentiel : les établissements scolaires sont des lieux d'apprentissage et de socialisation et le confinement a montré les conséquences particulièrement inégalitaires de « l'école à la maison ».

Nous avons aussi toujours mis l'accent sur la sécurité des élèves et des personnels, tant lors du déconfinement que de la rentrée 2020. Tous les membres de la communauté éducative doivent être protégés et tout doit être fait pour que les établissements scolaires ne soient pas des lieux de propagation du virus.

Nous sommes des professionnels de l'Éducation et non des scientifiques, c'est la raison pour laquelle nous avons toujours demandé que les décisions relatives à l'Éducation nationale soient éclairées et appuyées par les avis du Conseil scientifique.

La vie d'un établissement, le quotidien d'un professeur sont des univers complexes. Si le conseil scientifique a déjà pu largement s'exprimer sur certains de ces aspects, nous constatons qu'il manque aujourd'hui une expertise scientifique sur un aspect important du métier de professeur d'éducation musicale : les pratiques vocales. Au cœur de l'enseignement obligatoire d'éducation musicale au collège, de celui optionnel de lycée, des chorales scolaires, elles doivent continuer à être un moyen pédagogique est un objectif de formation.

Elles combinent divers aspects (lieu clos, présence de jeunes, projection de la voix, etc.) sur lesquels les scientifiques ont pu s'exprimer de manière séparée, mais à notre connaissance, aucun avis n'a été rendu sur les conditions de mise en œuvre des pratiques vocales dans le cadre scolaire, en éducation musicale.

Les pratiques vocales sont un élément incontournable de l'enseignement d'éducation musicale, elles sont au cœur des pratiques professionnelles des professeurs concernés et sont très riches, d'un point de vue pédagogique, pour les élèves. Nous souhaitons donc que le conseil scientifique étudie cette question et rende des recommandations sur la meilleure manière de sécuriser ces pratiques.

Veuillez recevoir, Monsieur le président du Conseil scientifique, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil scientifique, nos respectueuses salutations.



Frédérique Rolet